

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

DECRET N° 96/101/PRG/SGG

Portant nomination du Vice-Gouverneur de
BANQUE CENTRALE

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Loi fondamentale de la REPUBLIQUE DE GUINEE et notamment en son article 40 .

VU la Loi - L/94 /017/CTRN du 1er Juin 1994 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit en REPUBLIQUE DE GUINEE.

VU la Loi L/018/CTRN du 1er Juin 1994 relative au Statut de la
BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE.

D E C R E T E

Article 1 : Monsieur Fodé SOUMAH, précédemment Directeur des Services Bancaires à la Banque Centrale de la République de Guinée est nommé VICE-GOUVERNEUR de la BCRG en remplacement de M. CHERIF BAH muté .

Article 2. Le présent décret qui annule toutes dispositions antérieures, prend effet à compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 11 Juillet 1996

LE GENERAL LANSANA CONTE

